

RAPPORT

**Parcours de production de sujets journalistiques
potentiellement discriminants**

Éléments systémiques des écosystèmes médiatiques

**UNE RECHERCHE MANDATÉE PAR
LA COMMISSION FÉDÉRALE CONTRE LE RACISME (CFR)
FÉVRIER 2022**

Auteurs : Andrew Robotham & Annik Dubied (AJM, UniNE)

Collaborations : Guido Keel (ZHAW), Giulia Ferri (USI), Mattia Pillonel (AJM-UniNE)

Table des matières

Avant-propos.....	iii
Synthèse	iv
1. Introduction.....	6
2. Médias, discrimination ; discrimination médiatique.....	9
Médias d’information suisses : des espaces exempts de discrimination ?.....	10
La discrimination au-delà de la question de l’intentionnalité	13
« Nous » vs « Alterité » (in-group and out-group).....	14
3. Méthode	16
Newsmaking reconstruction.....	16
Choix des terrains.....	18
Identifier des productions médiatiques problématiques.....	18
Décrire le(s) mécanisme(s) de discrimination.....	21
Récolte de données.....	21
4. Résultats et discussion	23
Enjeux de sélection.....	23
Sourcer et écrire : la délégation de la responsabilité énonciative	25
Contraintes formelles : des facteurs aggravants.....	27
5. Conclusion	31
Références bibliographiques	34
Annexes.....	36
A. Schéma de production générique d’un article dans un journal papier	36
B. Tableau des responsabilités pour les différentes étapes de production	37

Avant-propos

Le présent rapport constitue l’approfondissement des résultats d’une veille médiatique visant à récolter parmi les médias d’informations suisses des exemples – bons et mauvais – en matière de discrimination, à des fins pédagogiques. Cette veille médiatique avait identifié six grandes catégories de traitement problématique ci-dessous rappelée pour mémoire, dont il convient désormais de mieux comprendre les origines¹ :

1. *Angle discriminant* : Un traitement globalement discriminatoire, opérant des généralisations ou assimilant implicitement ou explicitement des problèmes, des délits ou des activités à un ou plusieurs membres d’une communauté (religieuse, issus d’une région, d’un pays, d’un groupe ethnique), ou indirectement via leurs statuts administratifs en tant que « non-Suisses ».
2. *Généralisation(s) ponctuelle(s)* : Un ou plusieurs passages favorisant des assimilations ou des généralisations abusives.
3. *Abus de langage* : Une utilisation non-nuancée, abusive ou mal maîtrisée de termes ou de désignations, pouvant renforcer des stéréotypes et/ou favoriser des assimilations ou des attitudes discriminatoires.
4. *Titraillage inappropriée* : Les éléments de titre et de synthèse sont discriminants, parfois de manière délibérée (de manière à attirer l’attention du lecteur en faisant du sensationnalisme ou en jouant sur des stéréotypes). La production en question n’est pas nécessairement problématique dans son ensemble.
5. *Droit à la parole limitée* : Lorsqu’un groupe ou une communauté est couverte de manière implicitement discriminante, ou lorsque le risque d’une fausse assimilation est particulièrement grand, la possibilité d’offrir la parole à d’autres membres du groupe, ou à des groupes pouvant être faussement assimilés n’est pas saisie.
6. *Décontextualisation ou erreur dans les faits ou les statistiques* : Lorsque l’actualité rapportée, ou la manière dont elle est présentée, suggère des liens entre des groupes et des faits sur la base d’informations erronées ou insuffisamment contextualisées.

La recherche à l’origine de ce rapport repose sur le postulat suivant, soutenu par la littérature :

Les aspects problématiques et discriminatoires n’émanent (en général) pas directement de l’expression délibérée et décomplexée d’opinions ouvertement racistes ou discriminatoires des journalistes-auteur-e-s. C’est dans ce contexte que nous avons été mandaté-e-s par la Commission fédérale contre le racisme pour mieux comprendre comment un système de production médiatique, dans son ensemble, peut donner lieu à des productions aux effets potentiellement discriminatoires.

¹ Ces six catégories ainsi que les exemples qui les illustrent sont détaillés dans le rapport « Productions journalistiques et discrimination dans les médias suisses. Exemples issus d’une typologie exploratoire » disponible à l’adresse suivante : <https://www.ekr.admin.ch/actualite/f311.html>.

Synthèse

Cette recherche s'est appuyée sur trois études détaillées d'articles comportant un enjeu en termes de discrimination ; elle a impliqué une analyse de l'article lui-même (analyse des discours), ainsi que des échanges approfondis (entretiens de recherche) avec les auteur·e·s des articles et d'autres journalistes / membres de la rédaction concernée sur le sujet.

Ces échanges ont permis de retracer les étapes clés de la production d'informations d'actualités pouvant être qualifiées de sensibles d'un point de vue de la discrimination et d'identifier les pratiques professionnelles et logiques qui opèrent. Ces productions journalistiques ne constituaient pas des cas extrêmes, mais bien des exemples typiques de productions qui, dans leur ensemble et de manière répétée, peuvent contribuer à (re)produire des stéréotypes et préjugés négatifs. Leur analyse a permis de répondre à la question centrale que nous posons dans le cadre de ce rapport :

Dans la production d'informations d'actualité, quels aspects systémiques de la production participent à la (re)production de textes médiatiques aux effets potentiellement discriminatoires ?

Si nos résultats ne rendent pas compte de toutes les propriétés potentiellement discriminatoires, ni de l'ensemble des facteurs de la production journalistique à l'œuvre dans leur création, les aspects suivants ont notamment été identifiés sur la base des trois articles étudiés :

- *il existe un biais de sélection qui favorise certaines thématiques problématiques ;*
- *les journalistes interrogé·e·s font preuve d'un niveau de réflexivité très élevé sur les sujets potentiellement discriminatoires, et disent être amené·e·s à opérer des choix difficiles qui émanent de logiques professionnelles contradictoires ;*
- *l'information fournie par les sources policières est parfois reproduite à l'identique et permet au passage de se déresponsabiliser ; une déresponsabilisation similaire se fait jour pour les contenus issus de dépêches d'agences ; de même, certaines sources (politiques, quidam) servent de cadrage à un article, y compris dans leurs prises de position, sans que cela soit problématisé ;*
- *pour des sujets traités par plusieurs médias à la fois, les journalistes et/ou leur hiérarchie choisissent parfois de se positionner en fonction de la concurrence (en s'alignant ou en se démarquant) ;*
- *certains choix narratifs (par ex. la mise en récit plutôt que l'adoption de la forme plus classique de la pyramide inversée) peuvent également favoriser des formulations qui reflètent des stéréotypes négatifs ;*

-
- *les actualités traitées de manière urgente omettent souvent les éléments contextuels qui pourraient minimiser le risque en termes de discrimination et préjugés, et incluent parfois des termes et formulations problématiques qu'un travail de*
 - *relecture plus soigné n'aurait pas laissé passer ;*
 - *des contraintes de format expliquent parfois l'absence du contexte nécessaire pour nuancer ou contextualiser (ceci vaut tout particulièrement pour le support imprimé).*

Les journalistes et autres professionnel·le·s de l'information sont extrêmement conscient·e·s des enjeux discriminatoires. Par conséquent, ils et elles sont également conscient·e·s des risques personnels et institutionnels que peut représenter une telle recherche. C'est pourquoi nous avons, dès nos premiers contacts avec les médias et les journalistes en question, garanti leur anonymat. Nous regrettons évidemment de ne pas pouvoir rendre public ces études de cas. En revanche, nous sommes convaincu·e·s que les principaux résultats de cette étude n'ont pu être obtenus qu'en nous engageant à ce que les articles, les médias et les personnes impliquées dans leur production ne puissent pas être identifiés, et qu'ils/elles puissent ainsi parler en toute liberté et sans crainte. Nous remercions par ailleurs toutes les personnes ayant accepté un entretien de recherche sur ce sujet très sensible, ainsi que celles et ceux avec qui nous avons échangé lors de ce projet.

Nous détaillons ci-dessous comment nous en sommes venu·e·s à ces quelques observations générales, et reprenons la discussion des résultats en dernière partie de rapport.

1. Introduction

Etudier les causes de la discrimination issue des médias d'information suisses basée sur des critères de *race*, d'*ethnie*, de *nationalité* ou de *religion*² requiert tout d'abord de reconnaître qu'elle existe. Or si l'on se base sur la norme pénale dite *antiraciste* (art. 261^{bis} CP), le constat est clair : les cas susceptibles de constituer des délits sont extraordinairement rares, voire inexistantes, lorsque l'on se concentre sur les médias d'information généralistes.

S'aventurer au-delà consiste à accepter une prémisse souvent rejetée, peut-être parce qu'elle dérange profondément : les phénomènes qui participent à la discrimination sont largement répandus, relèvent rarement d'une intentionnalité clairement identifiable, et opèrent de manière insidieuse. Pourtant c'est ce que nous disent de manière quasi-unanimes les sciences sociales.

La question des discriminations est délicate à traiter. Au cours du dernier siècle, le caractère tabou du racisme n'a cessé de se renforcer dans les sociétés des démocraties dites libérales. Paradoxalement peut-être, lorsque l'on colle à l'autre l'étiquette « raciste », on en vient à participer à des processus similaires à ceux qu'on dénonce : mobiliser des stéréotypes, renforcer des préjugés, et discriminer. Or, ici encore, la recherche est claire : les discriminations ne sont pas (uniquement) l'affaire du « bigot ». Elles sont le produit d'un système complexe de phénomènes cognitifs et sociaux, ancrés historiquement, qui ont des conséquences sociales, psychologiques et économiques pour les personnes qui les subissent. De plus en plus, les effets néfastes de ce genre de mécanisme insidieux et multifactoriel sur l'ensemble de la société commencent à être mesurés. En tant qu'acteurs producteurs de sens et de cadres d'interprétation du monde, les médias d'information y jouent nécessairement un rôle déterminant.

Ce rapport est issu d'une analyse de trois actualités traitées par la presse écrite qui visait à mieux comprendre comment les systèmes de production des médias d'information approchent la création de certains contenus sensibles ou problématiques du point de vue de la discrimination. Afin d'accéder aux acteurs clés de ces productions et de garantir qu'ils s'expriment sans réserve (issues par exemple d'une crainte de se voir juger ou accuser de discrimination), nous leur avons garanti l'anonymat pour toute version publique de ce rapport. Ceci explique non seulement pourquoi les personnes en question ne sont pas nommées, mais également pourquoi nous ne citons ni les articles faisant l'objet de ces trois études de cas, ni même les médias d'information les ayant publiés.³

² Nous utiliserons dans ce rapport les termes *race*, *ethnie*, *nationalité*, *religion* de l'article 261^{bis} du Code pénal (ou leurs formes adjectivales). Nous reconnaissons néanmoins le caractère problématique et polémique du terme *race* et dans une moindre mesure celui d'*ethnie*, qui sont à la fois nécessaires pour qualifier la forme spécifique de discrimination (la discrimination raciale), et parfois critiqués pour leur rôle performatif (l'utilisation du terme contribuerait à créer/renforcer les catégories artificielles sur lesquelles repose la discrimination). Ces termes restent pertinents dès lors qu'ils constituent des constructions sociales bien réelles et non des catégories biologiques (Cervulle 2013; Clair et Denis 2015, 857). Nous privilégierons lorsque possible *discrimination raciale*, *discrimination ethnique*, *discrimination de nationalité* et *discrimination religieuse* et utiliserons, lorsque nécessaire, des guillemets pour « race » et « ethnie ».

³ Conformément aux modalités convenues avec les personnes interrogées, les articles et médias les ayant publiés sont nommés dans la version confidentielle de ce rapport, telle que soumise aux membres de la Commission

Nous avons sélectionné ces informations d'actualité aux effets *potentiellement discriminatoires* non pas pour qualifier de raciste, xénophobe ou islamophobe tel·le journaliste ou tel média, mais pour comprendre comment un type de système spécifique—celui de la production d'informations d'actualité—peut en venir à contribuer à la discrimination malgré et envers tout. En d'autres termes, il ne s'agit pas de rendre la réalité plus dérangeante encore, mais de mieux identifier les mécanismes pour espérer en réduire l'ampleur. Nous insistons sur le fait que la question du rôle de la presse (et, plus globalement, de l'ensemble des médias d'actualité) dans les processus discriminatoires doit impérativement se poser pour tous les titres, indépendamment de leur coloration politique ou de leur ligne éditoriale. Ce rapport concerne des traitements journalistiques factuels par des médias tenant des lignes éditoriales variées, mais néanmoins toutes caractérisées par un degré conséquent d'ouverture et de tolérance. Malgré ceci, certains articles *mobilisent des stéréotypes négatifs, reproduisent des préjugés et contribuent ainsi à la discrimination*. Ce rapport vise à mieux comprendre comment ces articles et leur éléments problématiques ont été créés.

Quels sont ces problèmes ? De manière générale, le traitement de communautés religieuses, nationales et ethniques minoritaires tend à se focaliser sur les pratiques culturelles considérées comme déviantes, ainsi que sur la criminalité et les effets négatifs. Or, ces questions ne concernent qu'une faible partie des activités des individus composant ces populations, tout en constituant une part importante des actualités qui traitent de ces groupes et de leurs membres. Ces cadrages tendent à (re)produire ou renforcer des stéréotypes négatifs, ingrédients clés des préjugés, eux-mêmes étroitement liés à la stigmatisation que peuvent vivre au quotidien les membres de ces groupes minoritaires.

De telles questions de cadrage ont déjà fait l'objet d'innombrables études sur les médias d'information et de divertissement (e.g. van Dijk 2016; Bhatia, Poynting, et Tufail 2018). Peu importe leur ligne éditoriale ou couleur politique, la plupart des médias d'information réfutent de manière véhémente l'idée que l'information qu'ils produisent puisse contribuer à la discrimination et la stigmatisation, même de manière involontaire. Que la recherche de la vérité au service de l'intérêt public – mantra journalistique central – puisse favoriser la discrimination est difficilement admissible, surtout quand on fait preuve de beaucoup de bonne volonté, ce qui se vérifie dans notre étude.

Ceci explique peut-être pourquoi, comme le note van Dijk (2016, 253), la recherche sur le rôle que jouent les médias dans la discrimination est souvent contestée, minorée voire ridiculisée par les producteurs d'information, lorsqu'elle n'est pas totalement passée sous silence. Ce dernier point nous rappelle combien cette question est délicate et combien tout focus sur l'intentionnalité des journalistes manquerait sa cible. Si quelques journalistes malintentionné·e·s, provocateurs·ices ou carrément racistes sont responsables des productions les plus problématiques, ceux/celles-ci demeurent des exceptions absolues. Ces productions sont dénoncées et leurs auteurs tendent à être ostracisé·e·s par leurs pairs, et subissent souvent

fédérale contre le racisme. Dans cette version-là, les répondant·e·s n'ont pas été nommé·e·s mais sont potentiellement identifiables. Les détails spécifiques des contenus des trois articles (et en particulier leurs éléments problématiques), ainsi que les facteurs de production et logiques qui les expliquent figurent également dans le rapport confidentiel, mais n'ont pu être incluses ici.

automatiquement des sanctions sociales et/ou juridiques. Mais, au-delà des cas les plus problématiques, le constat demeure sans appel : les médias d'information participent parfois involontairement (et inconsciemment) à la création et à la reproduction des stéréotypes négatifs qui sont à l'origine de préjugés et de discriminations qui pèsent lourdement sur le vivre-ensemble. Pourtant, les recherches s'étant intéressées à cette question - à travers les pratiques professionnelles et le système de production dans lequel celles-ci s'inscrivent - demeurent une exception. En outre, et à notre connaissance, aucune n'a encore été menée pour la presse suisse.

C'est donc dans un contexte médiatique de discrimination discrète et presque toujours reniée que le présent rapport tente de répondre à la question suivante :

Dans la production d'informations d'actualité, quels aspects systémiques de la production participent à la (re)production de textes médiatiques aux effets potentiellement discriminatoires ?

Cette question repose sur les postulats suivants, également soutenus par la littérature et sur lesquels nous reviendrons :

- *les médias d'information constituent, en tant que producteurs privilégiés du discours public, un enjeu particulier en termes de discrimination, raciale ou autre ;*
- *la plupart des journalistes travaillant dans des médias d'information généralistes suisses ne possèdent pas, en comparaison avec la population moyenne du pays, des convictions ou d'idéologies politiques particulièrement discriminatoires ;*
- *de nombreux cas de traitement médiatique sont néanmoins problématiques, dans un contexte de réception, en vue de leur potentiel discriminatoire ;*
- *parmi les causes de ces cas problématiques, il existe des éléments systémiques, que nous entendons ici comme issus de la manière particulière dont fonctionnent et sont configurés les systèmes de production des médias d'information.*

2. Médias, discrimination ; discrimination médiatique

Nous définissons la discrimination comme une *inégalité de traitement* entre un groupe et un autre, et leurs membres respectifs, reposant sur la simple appartenance à ces groupes.

Définie ainsi, sous quelle forme la *discrimination* pourrait-elle se manifester dans les médias d'actualité ? Dans la mesure où l'information d'actualité relève d'une forme particulière de discours, il s'agit de s'interroger sur celle-ci en tant que structure qui maintient ou renforce des avantages d'un groupe sur un autre. Deux pistes se dessinent : l'une directe, l'autre indirecte. Premièrement, un·e membre d'un groupe minoritaire peut être envahi·e d'un sentiment de discrimination à la seule lecture d'un texte si celui-ci suggère ou explicite (à tort) son infériorité par rapport au groupe majoritaire/dominant. Sans pour autant nier les effets de cette première piste, ce rapport se focalise sur une seconde : la contribution des médias d'information à (re)définir les cadres d'interprétation du monde qui nous entoure. En tant que tels, ils peuvent créer, maintenir ou renforcer les *préjugés* à travers des *stéréotypes* négatifs sous-jacents. Or, ce sont ces préjugés qui se traduisent, dans un deuxième temps, en des actes (conscients ou non), produisant à leur tour *stigmatisation* et *inégalités de traitement* dans le monde réel et tangible.

Les médias ne discriminent donc que peu de manière directe, mais peuvent favoriser les phénomènes qui sont à l'origine de discriminations. En somme, la communication en général, et les médias en particulier, jouent un rôle déterminant dans la (re)production des stéréotypes (négatifs) et préjugés, eux-mêmes à l'origine de la discrimination. Si le terme « discrimination » sera utilisé dans ce rapport pour désigner un phénomène social général, pour l'analyse de textes médiatique nous nous concentrerons sur les *stéréotypes négatifs* et les *préjugés* qu'ils favorisent, en définissant l'un et l'autre ainsi :

- *Stéréotype : un ensemble d'attributs perçus comme reflétant l'essence d'un groupe et de ses membres. Les stéréotypes affectent systématiquement la façon dont les gens perçoivent et traitent les informations sur les membres d'un groupe et comment ils agissent en conséquence. Ils sont transmis par la socialisation, les médias, le langage et le discours. [...]*
- *Préjugé : une attitude individuelle (subjectivement positive ou négative) à l'égard de groupes et de leurs membres, qui crée ou maintient des relations de statut hiérarchique entre les groupes. (Dovidio et al. 2010, 7-8)*

Si la communication est reconnue comme jouant un rôle déterminant dans le processus circulaire stéréotypes-préjugés-discrimination/stigmatisation, il demeure très difficile d'en quantifier les liens, et donc de prédire avec précision l'ampleur de ses effets (Correll et al. 2010). Alors que la sociologie et la psychologie sociale et cognitive s'intéressent aux questions des effets des messages sur les opinions et les comportements depuis plus d'un siècle, il convient d'avouer que ce chantier avance péniblement et peine à s'étendre aux *Media Studies*, seules en mesure de prendre en compte le contexte dans lequel les messages se diffusent. Qu'il s'agisse de propagande ou de messages publicitaires, il reste délicat à comprendre, décrire,

prédire ou anticiper le cheminement d'un message, depuis le moment où nous y sommes exposés, son intégration et ensuite son extériorisation, via des comportements. Les éléments discursifs et textuels (les plus) enclins à favoriser les préjugés sont encore mal connus (Mutz, Jackson, et Bennett-AbuAyyash 2010), d'autant plus qu'ils varient d'un individu au suivant. Pour cette question et d'autres, le sens que donnera un individu à un message peut varier significativement en fonction du milieu socio-culturel, mais aussi du parcours individuel, y compris jusqu'à s'éloigner considérablement du sens voulu par l'émetteur·trice (Hall 1994).

La question des effets des messages sur la discrimination ethno-raciale et religieuse constitue un domaine d'étude privilégié au sein des sciences sociales depuis un siècle. Les recherches se situent souvent aux croisements de la sociologie de la communication, de la psychologie sociale et cognitive, ou encore de la sémiologie et de l'analyse du discours. A l'instar d'autres questions communicationnelles, celle-ci peut se poser à l'échelle de la communication interpersonnelle (qui est interactive) ou à l'échelle des médias de diffusion de masse (à sens unique jusqu'il y a peu). Attribuer dans la formation de préjugés la primauté à l'une ou l'autre demeure difficile. Avec l'émergence des réseaux sociaux, qui opèrent à l'intersection des deux, la question se complexifie davantage encore.

Enfin, l'un des grands problèmes auquel se heurtent les recherches des effets des médias de masse sur les opinions est celui des effets d'accumulation. Plus encore que ceux d'un texte ponctuel, les effets cumulés sont difficiles, voire impossibles, à reproduire et à mesurer dans les recherches psycho-sociales expérimentales. Comment l'exposition répétée à certains types messages contribue-t-elle à la formation de préjugés ? La psychologie cognitive a néanmoins pu établir des liens solides entre l'exposition répétée à des certains types de textes (dans leur fond mais aussi dans leur forme) et les cadres de pensées que leurs publics viennent à partager. Malgré de nombreuses questions encore ouvertes, la recherche scientifique est donc claire : les médias constituent un espace important dans la construction et la reproduction de préjugés (Mutz, Jackson, et Bennett-AbuAyyash 2010, 241). Dans la lutte contre la discrimination, il convient donc de mieux comprendre quelles informations d'actualité peuvent créer ou alimenter la discrimination, et comment ces textes viennent à être produits.

Médias d'information suisses : des espaces exempts de discrimination ?

Nous avons déjà souligné la rareté – voire l'absence – de productions journalistiques explicitement racistes ou discriminatoires (ou pénalement condamnables en tant que tels) dans les médias d'information d'actualité suisses. Une plongée dans les archives de la presse romande permet de constater en quelques clics le long chemin parcouru en la matière au cours des trois dernières décennies, comme en témoigne le fac-similé ci-dessous d'une page d'un quotidien romand de 1994. Ces titres, pourtant factuels, n'auraient certainement pas leur place dans les pages d'un journal régional contemporain, et les deux informations n'apparaîtraient sans doute pas côte à côte.

PRISON *Le conflit de l'ex-Yougoslavie rebondit aux EPO*

Serbes et Albanais du Kosovo s'entre-déchirent à Bochuz

La bagarre de ce week-end dépasse largement le cadre du simple fait divers. Les premiers éléments de l'enquête laissent clairement entendre que l'origine de cette rixe sanglante était politique.

JUSTICE

Prison ferme
pour
des gitanes
cambrioleuses

Le caractère toujours plus « problématisé » du racisme et d'autres formes de discrimination, l'introduction de la norme pénale contre le racisme en 1995, et la multiplication d'acteurs dont la mission est de lutter contre les discriminations expliquent sans doute en partie cette évolution. Ainsi, la crainte d'être accusé·e de paroles ou de pensées discriminatoires cadre fortement les discours en général (Fiske et Russell 2010), et la communication de masse (dont celle produite par les médias d'information) en particulier. Ce souci de présentation de soi pèse sur les citoyen·ne·s des démocraties libérales, dont les journalistes adoptent et façonnent les normes sociales de manière circulaire. En ce sens, notre étude confirme d'ailleurs, on l'a déjà signalé, un niveau très élevé de réflexivité des journalistes lorsqu'ils ou elles traitent des thèmes pouvant mobiliser des stéréotypes et préjugés, faisant preuve d'une grande précaution dans l'écriture ou la réalisation de leurs articles potentiellement discriminatoires.

Autre point digne de mention, le paysage médiatique helvétique et les profils socio-professionnels des journalistes qui le composent semblent peu propices à la création de productions médiatiques fortement discriminatoires en comparaison avec certains autres pays. Peu de médias généralistes se distinguent par une ligne éditoriale ouvertement hostile à la diversité, à l'immigration ou à la pluralité religieuse. Cette réalité diffère par exemple au Royaume-Uni avec des titres comme *The Mail* ou *The Express*, ouvertement discriminants et orientés. L'histoire du traitement médiatique de Meghan Markle, duchesse de Sussex, par la presse tabloïd britannique en constitue un bon exemple. Néanmoins, la presse populaire helvétique, en particulier germanophone, est ponctuellement pointée du doigt pour des articles qui recourent à des stéréotypes négatifs.

Ces observations ne nous permettent pas pour autant d'affirmer que les plateformes de publication des médias suisses (à quelques rares exceptions près) ne jouent pas un rôle important dans la reproduction des stéréotypes et le renforcement des préjugés. Mais leur forme est peu explicite, subtile et peu délibérée. En d'autres termes, l'identification de productions médiatiques problématiques d'un point de vue de la discrimination nécessite que l'on se base sur autre chose qu'une thèse des journalistes-auteur·e·s racistes.

Dans leur étude des stéréotypes dans l'exercice du journalisme, Navarro, Ross et Saita (2019, 6) insistent d'ailleurs sur le fait que :

« (l)a sociologie du journalisme a démontré que la pratique journalistique n'était ni libérale ni individuelle, mais au contraire fortement cadrée par des contraintes liées à la machinerie éditoriale ».

Dans une étude consacrée aux méthodes de recherche et d'analyse de traitement médiatique de la criminalité attribuée aux minorités ethniques, Maneri et Ter Wal démontrent pour leur part que d'éventuels préjugés des journalistes ne suffisent pas à expliquer les contenus discriminatoires. Ils soutiennent que :

« Le focus des médias sur la déviance immigrée et la criminalité résulte également des routines et contraintes inhérentes à la fabrication de l'information »⁴ (2005, 5).

De manière similaire, dans leur enquête portant sur la stigmatisation dans les faits divers, Laurens et al. (2009) soulignent l'importance d'aller au-delà des analyses de l'objet fini pour se pencher sur les pratiques et logiques de production.

Concernant la Suisse, les recherches mettant en relation discrimination et médias d'information sont multiples ; nous n'en citons que quelques exemples récents. La question du cadrage (*framing* dans la littérature en *Media Studies*) apparaît comme centrale pour un grand nombre de ces études : lorsque certains groupes minoritaires font l'objet d'un traitement médiatique, c'est souvent en relation avec des faits et des thématiques pour lesquels il existe déjà d'importants stéréotypes négatifs. Dans sa recherche sur la couverture médiatique des musulmans, Ettinger (2018) identifie par exemple un focus sur la radicalisation et le terrorisme, une tendance de la narration à créer de la distance par rapport aux acteurs musulmans de Suisse, une tendance à la généralisation (souvent négative) et l'absence de parole qui leur est donnée dans le traitement dont ils font l'objet. Certes de manière non-systématique pour ce qui concerne les médias d'information, Mutombo (2015) identifie pour sa part le préjugé général suivant « Noir = requérant d'asile = dealer = menace », que les médias d'information participent à entretenir (voire à renforcer). A noter également, la recherche de Bader et Johnsdotter (2020) à propos de la médiatisation d'un procès suisse pour excision ; le concept de 'panique morale' qui y est emprunté à Cohen (2002) s'avère d'une pertinence toute particulière pour aborder les causes et effets possibles de productions médiatiques.

Quoi qu'il en soit, le questionnement de facteurs propres aux systèmes de production médiatique, leurs fonctionnements internes mais aussi les relations entretenues avec l'extérieur (notamment les sources) n'ont, à notre connaissance, pas encore été étudiés en Suisse. Cette recherche s'inscrit dans cette lacune en cherchant à ouvrir cette « boîte noire ».

⁴ Notre traduction. Version originale : « The media's emphasis on immigrant deviance and crime is also the result of routines and constraints inherent to newsmaking ».

La discrimination au-delà de la question de l'intentionnalité

À travers les stéréotypes, les médias d'information et leurs journalistes contribuent ponctuellement, de manière souvent involontaire, à la formation ou au maintien de stéréotypes négatifs, et donc de préjugés. Et ces préjugés contribuent à leur tour de diverses manières à la discrimination. Voici la thèse proposée ici, que nous allons exposer brièvement ; thèse que confirment de multiples recherches en sciences sociales. Il nous appartiendra ensuite de comprendre comment, malgré une bonne volonté évidente et largement partagée, et une vigilance importante, ces effets de discrimination peuvent néanmoins apparaître.

Il ne s'agit pas ici d'entrer dans le débat sur l'existence ou non du racisme systémique ou institutionnel en tant que système d'oppression généralisé (ni sur son éventuelle ampleur), ou sur la question pertinente mais provocatrice « est-ce que tout le monde est raciste ? ». Ces débats sont devenus houleux, voire toxiques à l'heure d'une profonde remise en question des rapports sociaux aux origines multiples, dans lesquels la mort de George Floyd et l'intensification du mouvement *Black Lives Matter* ont récemment joué un rôle déterminant. Pour ce rapport, nous nous en tenons à une littérature non-militante faisant l'objet d'un large consensus, même si des approches plus critiques seront occasionnellement citées lorsque celles-ci peuvent enrichir l'analyse.

Il existe aujourd'hui un large consensus au sein des sciences sociales en général, et de la sociologie et des sciences cognitives en particulier, selon lequel les stéréotypes, préjugés et discriminations ne sont pas (uniquement) l'affaire de quelques « bigots », d'une quelconque pathologie ou encore d'opinions « rétrogrades ». Ils sont le plus souvent le fruit de schémas de pensée qui opèrent par catégorisation, par inclusion-exclusion et simplification, et se manifestent dès lors que différents groupes interagissent. Dans la deuxième moitié du XXe siècle, la psychologie cognitive déplace le focus sur les causes de la discrimination depuis le conscient et le revendiqué vers l'inconscient (Fiske et Russell 2010). Le psychologue Allport propose, avec son ouvrage *The Nature of Prejudice* (1954), une révolution qui peut être qualifiée de copernicienne en la matière : s'il convient de lutter contre les préjugés et qu'il en existe des formes intolérables, les stéréotypes et autres les biais cognitifs ne sont pas seulement universels, mais sont les fruits d'une cognition dont le fonctionnement par catégorisation est un automatisme. Au cours de la deuxième moitié du XXe siècle, les grandes lignes de sa thèse ne cesseront d'être confirmées, y compris par les neurosciences. En parallèle, la sociologie poursuit sa recherche sur la discrimination en tant que phénomène collectif (Clair et Denis 2015, 858; Balibar 2007). Les *Cultural Studies* en particulier identifient le rôle déterminant des médias de masse dans la circulation de cadres interprétatifs, dont certains sont empreints d'idéologies qui participent, de manière discrète mais répétée, à diverses formes de discrimination.

Ce qu'il convient de retenir, c'est que ce double basculement a élargi les terrains d'étude de la discrimination depuis des contextes et situations sociales où ses causes sont explicites et observables (voire constituent une posture assumée), vers des terrains où les inégalités sont davantage visibles par leurs effets (ressentis ou objectivables) que par des causes manifestes. Discrimination, stéréotypes et préjugés circulent et se reproduisent de manière autonome ; c'est-à-dire souvent en l'absence d'un programme politique délibéré. C'est en cela qu'ils

peuvent être qualifiés de structurels et systémiques. En l'absence d'éléments pouvant être jugés comme étant particulièrement choquants ou intolérants, interroger le rôle des médias d'information d'actualité dans la circulation et (re)production des stéréotypes et des préjugés demeure important, voire essentiel, dès lors qu'ils opèrent en permanence et de manière insidieuse.

Dovidio et al. (2010, 16) résumant cette question ainsi :

« Si les théories ne s'accordent pas sur la question de savoir si le racisme est simplement devenu caché ou si les individus sont réellement en lutte avec leurs propres attitudes, toutes conviennent que toute une vie d'exposition à des stéréotypes négatifs alimente la persistance d'attitudes péjoratives qui ne se manifestent pas de manière visible. »⁵

C'est donc à travers ce lien entre l'exposition aux stéréotypes et la discrimination que cette étude propose de cadrer la question de la discrimination dans les médias d'information.

« Nous » vs « Alterité » (in-group and out-group)

Le questionnement et l'analyse des rapports entre groupes, les raisons et manières dont les identités sont construites en opposition tient depuis un demi-siècle une place centrale dans l'étude des préjugés et de la discrimination. Il servira de grille d'analyse pour les textes retenus pour cette recherche.

Pour bon nombre de ces approches, la notion de compétition entre le groupe majoritaire et/ou dominant et un ou de plusieurs groupe(s) minoritaire(s) est jugée centrale. L'existence d'une concurrence – réelle ou perçue – entre deux ou plusieurs groupes pour atteindre ou maintenir la position dominante favorise la formation de stéréotypes (partagés) et préjugés (individuels) à l'origine de la discrimination. Cette compétition peut viser une domination matérielle (accès à des ressources clés), ou symbolique (statut social, système de valeurs et croyances religieuses). Les stéréotypes et préjugés d'un groupe à propos d'un autre sont d'autant plus marqués que les membres du premier groupe se représentent cette compétition comme étant « à somme nulle » ; c'est-à-dire que tout progrès de l'autre groupe s'opérerait aux dépens du sien. Cette corrélation entre compétition et discrimination n'est pas considérée comme étant absolue. On admet généralement qu'il y a une composante interne à la formation de préjugés (prédisposition à certains schémas cognitifs) et une composante sociale externe variable (circulation des stéréotypes et idéologies). Pour faire simple, les liaisons entre l'une et l'autre sont assurées la communication.

Des recherches en psychologie sociale ont pour leur part démontré que différents groupes donnaient lieu à différents types de stéréotypes, et suscitaient différentes émotions. Le *Stereotype Content Model* (SCM) se base sur une corrélation statistique d'appartenance à

⁵ Notre traduction. Version originale : « While the theories disagree on whether racism has merely become covert or individuals are truly conflicted about their attitudes, all agree that a lifetime of exposure to negative stereotypes fuels the persistence of prejudiced attitudes that are not readily apparent. »

différents sous-groupes, et les stéréotypes qui leur sont attribués. Ces stéréotypes intègrent deux axes : le degré de compétence (ou compétitivité) tel qu'il est perçu, et le niveau d'affinité qu'il suscite. Les catégories pour lesquels une affinité est ressentie, avec un degré de compétence jugé bas (stéréotype paternaliste) et élevé (stéréotype d'admiration), tendent à appartenir au groupe « Nous ». Parmi ces sous-groupes on trouve les personnes handicapées ou âgées d'un côté, et les meneur·se·s du groupe majoritaire (ou leurs alliés). Les deux autres catégories se composent quant à elles de membres de groupes minoritaires

Les personnes envers lesquelles le groupe majoritaire ressent peu d'affinités, mais qui sont perçues comme hautement compétentes, tendent à susciter de la jalousie. On classe généralement dans ces groupes les migrants économiques hautement qualifiés (Asiatiques) et les Juifs. Selon ce modèle, ce sentiment d'envie ou de jalousie résulte en une facilitation passive, avec la possibilité de nuire (à terme) activement au groupe dans son ensemble, et à ses membres de manière individuelle. Les membres des groupes pour qui le groupe majoritaire ressent peu d'affinité et qui sont perçus comme étant peu compétents ou qualifiés tendent à susciter du mépris ou du dégoût. Les réfugié·e·s, demandeurs et demandeuses d'asile et sans papiers, ainsi que les communautés Roms en sont des exemples. Selon ce modèle, dans ce rapport de mépris, il existe une tendance à nuire à la fois passivement et activement au groupe et à ses membres. Dans le contexte de cette recherche, ce dernier point paraît important : bien qu'il y ait stéréotypes et préjugés pour chacune des deux catégories, leur expression est différenciée, sans pour autant expliquer des différences de traitement médiatique des différents groupes discriminés. A l'instar d'autres domaines discursifs, on identifie dans les textes médiatiques de multiples cadrages, schémas et stratégies rhétoriques récurrents, favorisant (involontairement) la formation ou le maintien de préjugés. Ils opèrent notamment en créant une dichotomie du *in-group vs out-group* (Nous vs Alterité) favorisant une montée en généralité. Typiquement, dans le traitement d'un acte pénalement condamnable ou moralement répréhensible, l'auteur·e présumé·e sera décrit·e en faisant référence à sa nationalité (souvent de manière répétée), son ethnicité ou son appartenance religieuse. Le *nous*, généralement implicite, renvoie à une société (suisse) en général dont les valeurs morales et les comportements sont implicitement reconnus comme étant bons, tandis que le *eux* favorise une assimilation entre l'individu déviant et son groupe d'appartenance. En d'autres termes, l'origine de l'auteur·e présumé·e deviendrait un élément d'explication de l'acte commis. Les autres membres du même groupe (*eux*) seraient davantage enclins à commettre ces mêmes actes que le reste de la population (*nous*). En tant que discours médiatiques à large portée, les textes entretiennent des préjugés parfois inconscients qui ont pour conséquence des discriminations peu visibles pour celles et ceux qui les produisent.

En conclusion de cette revue de la littérature sur l'expression sociale de la discrimination et le rôle qu'y jouent les médias, une approche éclairante sur le phénomène des couvertures médiatiques potentiellement discriminante se doit de prendre en compte des productions quotidiennes ne relevant pas de l'exceptionnalité (article condamnable, polémique notoire), mais bien des couvertures banales qui n'ont pas forcément suscité de réaction à leur parution, mais dont le contenu permet l'échange et la discussion avec les professionnel·le·s concerné·e·s, de manière à pouvoir comprendre les processus potentiellement discriminatoires qui se mettent en place dans la chaîne de production médiatique, et leurs causes.

3. Méthode

Dès lors que le potentiel discriminatoire d'un article échappe au seul individu qui le rédige et partiellement à sa (bonne) volonté, nous pouvons parler d'éléments structurels distribués. Pour mieux comprendre et déconstruire cette potentielle discrimination issue d'éléments structurels, il s'agit de s'intéresser de près aux conditions et facteurs de production des contenus médiatiques.

La méthode privilégiée ici consiste à identifier, au sein de productions journalistiques, des éléments problématiques contribuant à un processus circulaire du type

« *stéréotype* → *préjugé* → *discrimination* → *stéréotype* → *etc.* »

Il s'agit dans un premier temps d'expliquer en quoi les différents éléments des articles sélectionnés sont problématiques, avant de situer chaque élément le long des étapes du système de production (voir schéma ci-dessous) et d'en isoler les facteurs clés. Cette méthode s'inscrit dans des approches parfois qualifiées de « *newsmaking reconstruction* ».

Newsmaking reconstruction

L'approche « *newsmaking reconstruction* » (Reich et Barnoy 2020) consiste d'une part à identifier au sein d'une ou plusieurs productions journalistiques des éléments d'intérêt (ce qu'il convient d'expliquer), et de l'autre, à interroger les différents facteurs et étapes clés du processus de production (l'explication). Il peut s'agir de sources documentaires ou humaines, de réunions, d'outils de travail... L'approche s'intéresse de près aux pratiques professionnelles et à leurs logiques de travail, ainsi qu'aux évaluations individuelles des différent·e·s professionnel·le·s de l'information ayant participé au travail de création. Le principe central est le suivant : il n'est pas possible de deviner, à partir des seuls textes, pourquoi les éléments qui le composent en sont venus à être tels qu'ils sont. Il est donc indispensable d'aller au-delà d'inférences fragiles faites à partir des seuls éléments textuels ou discursifs (qu'ils soient sous forme écrite, audio ou vidéo). Dans le contexte de leur recherche sur la stigmatisation produite par les faits divers, Laurens et al. (2009, 121) soulignent ainsi « la nécessité de compléter certaines enquêtes se limitant à l'analyse interne des produits finis », critiquant implicitement les approches linguistiques et textuelles sur le sujet.

Maneri et Ter Wal (2005) identifient dans la littérature les facteurs suivants qui opèrent dans la construction/production d'une information d'actualité :

- *les news values (grille d'évaluation appliquée au sujet de l'information en question) ;*
- *les formats de production et les genres proposés*
- *les thèmes traités ;*
- *le statut du média : sa structure de propriété et son affiliation politique ;*
- *les relations entre sources et médias ;*
- *les relations avec la sphère politique ;*
- *les politiques éditoriales internes.*

La difficulté consiste évidemment à réussir à mesurer les effets discriminatoires des textes médiatiques sous l'influence de ces différents facteurs.

A ce stade, il est important d'insister sur les limites de la présente recherche. En effet, si nous avons utilisé à plusieurs reprises le terme « potentiel discriminatoire », c'est que la question de mesurer les effets des textes en termes de discrimination est complexe et impossible à opérationnaliser dans le cadre du présent rapport, puisqu'elle requiert une étude de réception poussée. Si nous identifions ici des éléments de textes qui peuvent, selon des critères systématiques, contribuer à créer ou renforcer des préjugés, l'étendue de ce processus n'est mesurable, ni de manière générale, ni pour un contenu en particulier, avec les méthodes déployées ici ; elle requerrait une étude en soi.

Cela étant posé, dans le contexte de notre approche en *newsmaking reconstruction*, dont les vertus consistent à s'éloigner à la fois d'une explication univoque et d'inférences contestables sur la base des seuls textes médiatiques, notre méthode opère en trois étapes.

1. *Identifier dans des productions potentiellement problématiques leurs éléments spécifiques*
2. *Par une analyse du discours, décrire le(s) mécanisme(s) de discrimination qui peuvent opérer à la lecture de la production en question (quels stéréotypes sont véhiculés, comment, à quels préjugés sont-ils attachés), à la lumière des critères mis en évidence dans le rapport précédent*
3. *A travers une analyse du parcours de production, et à partir d'entretiens avec les personnes impliquées dans la création de ces articles, identifier les étapes clés et les logiques de production qui interviennent pour chaque élément spécifique*

Choix des terrains

Conformément au mandat, nous avons mené une étude de cas d'informations d'actualité produites par un média de chacune des trois principales régions linguistiques. Compte tenu des différences parfois significatives des grammaires et sémiotiques spécifiques entre la presse écrite, la radio et la télévision, et en conséquence des grilles mobilisées en vue de leur analyse, cette recherche se limite à l'information d'actualité écrite.

En plus de couvrir les trois principales régions linguistiques du pays, notre sélection vise à assurer une diversité des médias et des articles analysés selon d'autres critères :

- *la zone géographique couverte par le journal (du régional au national) ;*
- *les logiques d'audience et le modèle d'abonnement (orienté «publicité» ou «abonnement») ;*
- *le rythme de production et le rapport aux sources (travail dit «de desk» vs travail de terrain) ;*
- *des groupes de presse diversifiés.*

Nous avons cherché à analyser une diversité maximale de rapports de presse – à ne pas confondre avec quelconque prétention de représentativité. Les études de parcours d'articles sont par nature qualitatives et exploratoires, et elles permettent d'identifier des logiques et des facteurs de production fins et récurrents qui représentent un enjeu en termes de discrimination. Il s'agit donc ici de comprendre des mécanismes de manière approfondie, plutôt que de décrire une réalité de manière statistique. Bref, de viser la *significativité* plutôt que la *représentativité*.

Une autre remarque doit être formulée : les trois rédactions qui ont accepté notre demande d'accès à leur rédaction et à leurs journalistes avaient sans doute des intérêts stratégiques à le faire, de même que celle qui a refusé avait des raisons stratégiques de refuser. Sans doute leurs réponses reflètent-elles autant une évaluation du risque que le (simple) reflet d'opinions plus ou moins problématiques des personnes travaillant au sein des médias en question. La direction des journaux qui nous ont ouvert leurs portes ont affirmé leur intérêt pour la question. Le seul média ayant d'abord refusé notre demande, a également souligné l'importance de notre recherche, sans pour autant souhaiter y prendre part.

Enfin, les discours recueillis dans les entretiens sont évidemment des discours stratégiques et de défense, qu'il nous appartient de contextualiser et d'interpréter en fonction de leurs limites inhérentes. La manière de les recueillir (guide d'entretien) peut déjà limiter leur dimension contrôlée ; et l'interprétation (grille d'analyse) que nous en fournissons doit évidemment en tenir compte.

Identifier des productions médiatiques problématiques (ou ce qu'il convient d'expliquer)

Dans cette recherche, l'identification des éléments d'intérêt qu'il convient d'expliquer ne pouvait pas reposer sur notre simple ressenti subjectif, mais requérait sa propre grille d'identification et d'analyse. En effet, différents publics mobilisent différents cadres de

compréhension ou d'interprétation pour un même texte. Cette réalité des cadres de lecture multiples a évidemment posé un problème de méthode dans la recherche de productions médiatiques discriminatoires ainsi que dans l'évaluation de leurs effets. Evidemment, dans les faits aucun texte médiatique ne contient l'étiquette « information discriminatoire », et sa simple lecture ne fait clairement pas instantanément d'une personne une raciste avérée.

Notre identification des cas et l'analyse de ces derniers s'insère dans les approches dites d'analyse du discours, et plus particulièrement la *Critical Discourse Analysis* et les travaux de Teun van Dijk sur la discrimination dans les textes médiatiques. En résumé, il s'agit d'aller au-delà des éléments spécifiques du texte étudié de manière isolée en interrogeant la relation entre des éléments du texte les schémas de compréhension et d'interprétation. Ces schémas sont ancrés dans le contexte politique et social, et ils ont à la fois une composante individuelle (ils varient d'une personne à une autre), et une composante plus sociale (ils reflètent des systèmes de pensée partagés, circulant entre les membres d'un même groupe).

De manière simplifiée (mais suffisante dans le contexte de cette étude), les mécanismes de la discrimination dans les textes médiatiques passent, au niveau textuel, par la différenciation (souvent implicite) entre un « nous » et « l'autre » (*in-group* vs *out-group*). Le groupe « nous » englobe le ou la journaliste et la majorité des lecteurs et lectrices, et « l'autre » toute personne ou tout groupe extérieur. Le « nous » implicite renvoie aux personnes :

- « blanches » aux traits (ou phénotypes) européens ;
- de nationalité suisse, ou habitant depuis longtemps en suisse (voire dans la région) et considérées comme intégrées ;
- de confession chrétienne ou sans croyances religieuses particulières ;
- dont la culture et les mœurs sont considérés comme compatibles avec celles de la majorité ;
- exerçant une activité professionnelle (ou dont un membre du ménage exerce une activité ; professionnelle de manière à subvenir aux besoins de l'ensemble).

Lorsqu'un article traite d'une personne ou d'un groupe, les termes utilisés pour les décrire viseront (souvent implicitement) à les situer de manière plus précise au sein du « nous » majoritaire, ou au contraire à l'extérieur de celui-ci (l'autre). Cette mise à distance comporte une dimension qualitative : plus les éléments du texte opèrent une mise à distance, plus cette personne ou ce groupe seront considérés comme extérieurs au « nous ».

Dans ce contexte, il y a un risque en termes de discrimination dès lors que l'information traitée concerne des actes perçus négativement par le « nous » et que ces actes sont commis par « l'autre ».

-
- + *Cette personne est de nationalité X.*
 - + *Cette personne a commis un crime.*
 - *Les personnes de nationalité X commettent ce genre de crime.*

Mais ce risque s'accroît considérablement lorsque cette relation peut s'inscrire dans ou s'aligner avec des stéréotypes négatifs et des préjugés déjà présents et circulant largement au sein du groupe majoritaire. Ainsi, une actualité décrivant un *deal* de rue commis par une personne juive, et une évasion fiscale d'une entreprise orchestrée par son directeur d'origine érythréenne, n'auront pas le même effet en termes de discrimination qu'une actualité décrivant un *deal* de rue commis par un érythéen, et une évasion fiscale orchestrée par une entreprise familiale juive.

- + *Cette personne est de nationalité X*
- + *Tout le monde sait que les personnes qui commettent ce délit sont de nationalité X*
- + *Cette personne a commis un crime*
- *Les personnes de nationalité X posent des problèmes*

Notons que la question de savoir si ou combien ces stéréotypes reflètent une certaine réalité statistique nous importe peu dès lors qu'ils peuvent favoriser une discrimination et une stigmatisation d'une population dans son ensemble, et non leurs seuls membres « déviants ». En effet, la sélection des actualités dont traitent les médias n'est aucunement représentative de l'ensemble des phénomènes à disposition pour ce même traitement. En d'autres termes, la représentativité « statistique » d'une actualité ne suffit pas à elle seule à justifier le choix de la traiter, puisque la représentativité statistique ne constitue pas l'un des principaux critères de sélection de l'actualité.

L'approche de la *Critical Discourse Analysis*, que nous allons utiliser de manière simplifiée ici, repose donc sur l'identification de stéréotypes négatifs. L'identification requiert la mobilisation de cadres interprétatifs qui ne figurent pas dans le texte, mais dont disposent les lecteurs.

Suite aux choix des terrains, nous avons donc constitué pour chacun des trois médias un corpus d'articles posant potentiellement problème. Nous avons ensuite cherché, au sein de ces trois corpus, des articles dont nous avons estimé qu'ils pourraient apporter un degré de variation élevé en termes des phénomènes pouvant impacter – ou être à l'origine – des éléments potentiellement discriminatoires du texte (thème, temporalité de production, longueur/format).

Pour nos trois études de cas, nous avons retenu un article sur la question de la mendicité, un portant sur l'asile et de la criminalité, tandis que le troisième concernait une « minorité ethnique ». Les trois articles en question ont à la fois fait l'objet d'un haut degré de réflexivité de la part des personnes impliquées dans leur production, tout en recourant dans leurs versions publiées à des stéréotypes que la recherche a démontrés comme ayant pour effet la création, le maintien ou le renforcement des préjugés vecteurs de discrimination.

Décrire le(s) mécanisme(s) de discrimination

Concrètement, dans les articles étudiés, il s'est agi de repérer en premier lieu la manière dont les membres de groupes potentiellement discriminés étaient désigné·e·s, décrit·e·s, voire montré·e·s, mais aussi quels actes et quelles paroles leur étaient rapportés. Plus ponctuellement, l'analyse s'est aussi employée à repérer des traces de subjectivité liées à ces qualifications, et la manière dont la responsabilité de l'énonciation est gérée dans les articles – même s'il semblait peu probable que nous en repérions, tant l'invocation de l'objectivité / neutralité journalistique est fréquente dans les discours professionnels, et joue le rôle de guide dans l'écriture de la plupart d'entre eux ou elles, en particulier dans des cas dont ils ou elles savent qu'ils risquent de faire l'objet de commentaires ou d'examen minutieux.

Enfin, nous avons observé à quels endroits de l'article et sous quelle forme les personnes ou groupes potentiellement discriminés apparaissaient (titraille, chapô, introduction, conclusion, etc.), et la forme générale que prenait la couverture (description, explication, narration...).

Cette observation détaillée, largement inspirée des études de la construction des personnages dans les discours telles que les opèrent l'analyse du discours, ainsi que de l'analyse d'expression de la subjectivité dans le même domaine, permettent de repérer d'éventuelles répétitions de manière de faire, d'éventuels choix systématiques (par exemple, jamais de rapports de parole, ou des désignations récurrentes), et de les mettre en perspective.

Récolte de données

Le recueil des données empiriques s'est fait selon le processus suivant :

*Veille générale → pré-sélection de rédactions → recherche de cas
→ sélection des rédactions → négociation des accès avec la rédaction en
chef → demande d'entretien individuel avec la/le journaliste principal →
entretien 1 → demande d'entretien aux personnes clés citées dans
l'entretien 1 → entretiens 2-5*

Notons que les entretiens autres que ceux menés avec les journalistes-auteur·e·s n'ont, pour certains, pas systématiquement suivi la trajectoire décrite, notamment parce que certaines personnes n'ont pas accepté la demande d'entretien, ou encore qu'elles n'ont pas estimé avoir été impliquées dans les questions et décisions relatives à l'enjeu discriminatoire dans leur travail en lien avec l'article.

Analyse du système de production

Pour les trois journaux étudiés, nous avons pu confirmer que, malgré des spécificités propres à chacune des rédactions, les articles sont publiés à l'issue d'un certain nombre d'étapes communes à la plupart des systèmes de production des médias d'information. Les différentes étapes du processus de production ont été schématisée en annexe (A.). Celles-ci sont : l'idée [a.], la proposition [b.] et la validation de l'idée [c.], la recherche d'informations [d.], l'écriture [e.], la relecture [f.], la validation de la production [g.] (avec une éventuelle réécriture [e*.] l'édition et la correction [h.], la publication sur le web [i] et sur papier [i*], et la diffusion [j.]

et la modération [k.] sur les réseaux sociaux. Ce processus est similaire à ce que certains travaux scientifiques ont observé et schématisé par ailleurs (A. Robotham 2021). Nous verrons que les enjeux en termes de discrimination se cristallisent à certaines étapes en particulier du processus de production.

Déroulement des entretiens

Nous avons mené au total 15 entretiens. Chaque journaliste-auteur-e a été interrogé, ainsi que plusieurs autres membres de la rédaction, et dans certains cas des sources externes.

Les entretiens ont duré entre 40 et 75 minutes et étaient structurés en quatre parties. Les personnes interrogées ont d'abord été questionnées sur la manière dont leur journal traitait généralement les questions d'articles sensibles d'un point de vue de la discrimination, sur une éventuelle politique éditoriale rigide, et sur les normes qui lui seraient rattachées. Dans une deuxième partie, les personnes ont été invitées à lire et commenter un article problématique d'un autre média, dont les enjeux en termes de discrimination étaient similaires à leur propre article (ou l'article qui concernait leur rédaction). Elles ont ensuite été invitées à proposer une lecture critique de l'article qui concernait leur rédaction. Enfin, dans un quatrième temps, nous leur demandions de nous décrire, étape par étape, leur travail sur l'article en question, et en particulier les choix et logiques sous-jacentes pour tous les éléments comportant un enjeu en termes de discrimination.

<i>Phase</i>	<i>Sujet 1 : Mendicité</i>	<i>Sujet 2 : Asile et criminalité</i>	<i>Sujet 3 : Minorité ethnique</i>
1. Idée & production	<i>Journaliste-auteur-e 1 (écriture)</i>	<i>Journaliste-auteur-e 1 (écriture)</i>	<i>Journalistes-auteur-e-s (écriture)</i>
1. Idée & production	<i>Journaliste collègue (conseils)</i>	<i>Journaliste-auteur-e 2 (écriture)</i>	
2. Production	<i>Responsable rubrique (responsabilité de validation)</i>	<i>Rédact-eur-ric-e en chef (validation)</i>	<i>Membre équipe édition (réécriture)</i>
3. Post-production et publication	<i>Community manager</i>	<i>Secrétaire de rédaction (relecture)</i>	<i>Responsable de l'équipe web (responsabilité de validation)</i>
Autre 1	<i>Co-redact-eur-ric-e en chef de la rédaction (responsabilité globale)</i>		<i>Membre de la rédaction en chef (responsabilité générale)</i>
Autre 2		<i>Responsable police (source)</i>	<i>Rédact-eur-ric-e en chef</i>

Tableau des personnes interrogées (voir annexes pour le schéma de production et les responsabilités y relatives)

4. Résultats et discussion

Comme déjà mentionné, notre démarche – qualitative et approfondie – reposait sur la confiance des acteurs à nous parler librement, sans craindre que quoi que ce soit qu'ils/elles nous diraient puisse leur être reproché par la suite. Les standards d'une telle recherche reposent sur la garantie de l'anonymat, qui ne peut être respectée qu'en évitant de reproduire ici les exemples et les commentaires formulés à propos de leur production. Cette anonymisation permet en outre d'éviter de pointer une rédaction ou un·e journaliste en particulier. Comme nous le dit la littérature, le problème de la discrimination dans les médias relève davantage d'éléments systémiques qu'individuels.

Dans la mesure où les trois systèmes de production décrits sur la base des données récoltées se ressemblent *a priori* sur de nombreux points, le schéma reproduit en annexe (A) décrit la production d'un article avec suffisamment de détails pour les besoins de l'étude. Les facteurs à l'origine des éléments problématiques du texte se situent le long de ce parcours de production. Les résultats discutés ici ne sont pas définitifs, ni généralisables tels quels ; pour mémoire, l'approche se donnait pour but une investigation approfondie des mécanismes de publication de nouvelles potentiellement discriminantes, et pas la description quantitative de ce type de nouvelles.

Enjeux de sélection

Un premier élément important se situe dans la sélection des informations, laquelle dépasse largement le choix individuel explicite du ou de la journaliste qui signe l'article, et opère selon des logiques qui privilégient certains types d'actualités, dont la criminalité et les comportements considérés comme déviants, au détriment d'autres. Notons que les approches classiques de sélection, bien qu'encore solidement implantées dans le fonctionnement quotidien des rédactions, sont toujours plus contestées, notamment par le courant du *Constructive journalism*.

L'idée, la proposition et la validation (étapes *a*, *b* et *c* du parcours de production décrit ci-dessus et schématisé en annexe), ont été décrits durant nos entretiens comme émanant de la réflexion « relèvent tout simplement de l'intérêt public » ou encore « ce qui intéresse nos lecteurs » (parfois via une interpellation desdits lecteurs) ou « ce qui se passe près de chez eux et peut être utile à savoir ». Mais plusieurs éléments de réponse s'inscrivent dans la théorie dites de « *news values* » (Harcup et O'Neill 2016), qui a isolé les différents critères qu'opèrent les journalistes et rédaction en chef lorsqu'ils sélectionnent les informations. Parmi ces « *news values* », on trouve le caractère *négatif* ou *conflictuel* d'une actualité, sa *proximité géographique*, et la manière dont elle se prête à *incarner à travers l'individu*, un groupe plus large, et son rapport au groupe majoritaire auquel appartient le lecteur ou la lectrice-type (tel·le qu'il ou elle est représenté·e par le média). Enfin, les actualités qui s'inscrivent dans des schémas de *causalités* pouvant être présentés de manière *simple* (voire réductrice) sont favorisées. Les faits divers remplissent l'ensemble de ces critères, de par leur nature transgressive, narrative et centrée sur les cas particuliers (Dubied 2004). C'est ainsi que, sans qu'il y ait (forcément) une discrimination délibérée de la part des médias d'information, les

critères de sélection des informations privilégient les actualités qui distinguent de manière implicite un lecteur appartenant au groupe majoritaire en opposition avec des personnes incarnant *l'Autre*, i.e. des groupes plus larges présentés comme déviants et/ou menaçants ; cette distinction repose souvent implicitement sur des critères d'ethnie, de nationalité ou encore de religion. Ce processus de sélection crée un certain déséquilibre entre les sujets dépeignant de manière positive et négative les différentes populations minoritaires. A noter que les journalistes et rédacteurs en chef entreprennent parfois des mesures pour tenter de rééquilibrer leur traitement en proposant des sujets positifs, en proposant des éléments contextuels dans les articles en question, ou encore en conscientisant cette dynamique *Nous vs Altérité*.

La mendicité et l'asile, notamment, sont considérées comme d'autant plus délicats à traiter qu'ils s'inscrivent dans des récits essentialisant, thématiques à travers la notion « d'abus ». Sans surprise, notre recherche de cas révèle que les populations concernées sont particulièrement stigmatisées à travers le traitement médiatique en comparaison avec d'autres, dont les expressions sont plus rares dans la sphère publique, mais qui font l'objet de discriminations tout aussi violentes (l'antisémitisme étant l'exemple par excellence de ce dernier cas de figure). « La question de la mendicité » ou « la question de l'asile » réduisent un ensemble d'actualités et de phénomènes à une question politique. Or, dès lors que les cas ou affaires prennent une ampleur politique, le besoin de les traiter apparaît comme incontournable pour les médias d'information. Notons l'interdépendance entre médiatisation et politisation, puisque que le volet politique survient souvent comme réaction à la médiatisation d'un fait ou d'un phénomène. À l'inverse, la politisation de certaines thématiques peut avoir pour résultat la (sur)médiatisation d'un sujet comportant d'importants enjeux en termes de discrimination. En effet, même lorsque le média estime qu'un fait ne relève pas d'un grand intérêt public, son irruption dans le débat politique peut rendre son traitement incontournable. Plusieurs répondant·e·s ont insisté sur le fait que pour de nombreux sujets, leur décision de traiter ou non d'une affaire allait leur être reproché dans un cas comme dans l'autre.

Le traitement par des médias concurrents constitue également un facteur qui peut intervenir dans la décision de couvrir une actualité ou un phénomène. Lorsque sa concurrence décide de traiter d'une affaire, un média se sent contraint à se positionner sur la question. Le choix de ne pas couvrir cette affaire signale néanmoins une prise de position éditoriale qui peut ensuite faire l'objet de reproches d'une partie du public, cette dernière pouvant suspecter un agenda caché. Le positionnement par rapport à la concurrence s'étend également à la manière de traiter l'affaire, y compris à travers la question de la mention ou non de l'origine ethnique.

Concernant la sélection des informations, de multiples facteurs contingents peuvent favoriser des productions aux effets potentiellement discriminants. Ainsi, nous avons pu observer dans l'un des cas étudiés, un décalage entre le contexte de production relevant de critères a priori peu discriminants, et le contexte de réception favorisant une lecture qui renforce les stéréotypes et préjugés. La reprise d'une dépêche d'agence portant sur une information locale en lien avec une minorité ethnique par un média dans un autre canton et une autre région linguistique est emblématique. Dans un contexte de proximité, cette actualité se justifie sans doute comme étant pertinente et d'intérêt public dans la mesure où elle peut avoir impacté la population locale et comportait des enjeux en termes de politique publique (sans lien avec la minorité en

question). Mais sa publication dans un média d'information géographiquement éloigné du lieu des faits a quant à elle pour effet de la hisser (symboliquement) au rang des informations d'importance nationale. Or, dans la mesure où les actualités locales ne sont en principe pas traitées par un média géographiquement éloigné, sa lecture dans ce contexte met (implicitement) l'accent sur la minorité en question, favorisant ainsi les généralisations et alimentant les préjugés. Dans l'exemple étudié, en l'occurrence le choix de reprendre cette dépêche revêtait d'un caractère purement pratique : il fallait trouver quelque chose à mettre en ligne parmi la faible quantité de contenus d'actualité suisse proposés par les agences de presse en ce dimanche estival (la combinaison du jour et de la saison faisant que l'offre en actualité était particulièrement pauvre).

Sourcer et écrire : la délégation de la responsabilité énonciative

Les sources utilisées dans le cadre de la recherche d'idées, mais aussi des informations spécifiques à intégrer dans les articles, jouent un rôle déterminant dans le potentiel discriminant du traitement (étape a). Lors de l'écriture (étape e), le choix de communiquer ou non l'origine et/ou la nationalité opérée par la police se répercute souvent directement dans l'article. Si les journalistes et autres membres des rédactions avec lesquels nous nous sommes entretenus affirment baser en premier lieu leur choix de mentionner l'origine sur la pertinence de l'information (nécessaire ou non pour que le lecteur comprenne l'histoire), cette pratique courante de délégation de la responsabilité à la source (officielle et donc légitime, et/ou citée entre guillemets pour transférer la responsabilité énonciative), peut renforcer les stéréotypes, puisqu'elle acquiert une dimension performative.

Les journalistes peuvent ressentir la question de la mention ou non de l'origine comme une double contrainte : un poids parfois lourd à porter, d'autant plus qu'ils savent que dans un cas ils seront accusés de racisme, et dans l'autre, d'obscurcir la vérité au nom du « politiquement correct » ou de relayer une certaine propagande « (islamo)-gauchiste ». Ils/elles s'interrogent donc beaucoup sur le sujet. Pour un grand nombre de répondant·e·s, le critère déterminant dans le choix de mentionner ou non la nationalité était la nécessité de cette information pour la bonne compréhension de l'affaire ; l'application de cette règle étant évidemment hautement subjective. C'est ainsi que la manière dont communiquent les autorités en général et la police et le ministère public en particulier demeure un facteur parfois déterminant, comme l'explique l'un·e des journalistes interrogé·e·s :

« Parfois on se dit 'je suis inattaquable parce que je reprends le communiqué officiel' »⁶

Un·e autre évoque le fait que l'annonce de la nationalité par la police – une information déjà connue de la rédaction – a facilité son choix lors de l'écriture de l'article :

⁶ Toutes les citations ont été traduites en français et anonymisées, de manière à pouvoir montrer concrètement les mécanismes mis en évidence, sans pour autant permettre l'identification des rédactions, des articles ou encore de leur journaliste·auteur·e·s.

« [...] j'avais déjà démarré l'enquête depuis quelques jours quand il y a eu ce point presse, et eux ont donné la provenance. À partir du moment où même les autorités ont expliqué pourquoi ils l'ont donné (=la nationalité) ... ben finalement ça facilitait un peu la tâche. »

Une tension entre la mission d'informer (la recherche de la vérité au nom de l'intérêt public) et celle de ne pas discriminer a été thématiquée de manière récurrente, bien qu'elle soit exprimée selon de formulations diverses. La question de la mention ou non de la nationalité lors du traitement des faits divers demeure une question centrale, que beaucoup des journalistes interrogé·e·s estiment n'être pas résolue de manière satisfaisante, même s'ils ou elles la jugent centrale, voire essentielle.

L'un·e a expliqué qu'une seule mention relevait de l'information, alors que la répétition à de multiples reprises relevait de la généralisation abusive. Un·e autre a abondamment souligné l'importance du lieu (corps du texte, titre, chapô) où cette mention apparaît. Lorsque nous leur avons demandé de commenter des cas particulièrement problématiques d'autres médias, certain·e·s n'ont pas hésité à dénoncer leurs confrères et consœurs et/ou le média en question, en insistant sur le fait qu'ils ou elles estimaient que ces dernier·e·s « savent parfaitement ce qu'ils font » et qu'il s'agissait de stratégies éditoriales et économiques délibérés. De manière peu surprenante, parmi les personnes interrogées, aucune n'a fait état de telles pratiques dans sa propre rédaction.

Pour l'un des articles étudiés, nous avons également interrogé la police du canton concerné, laquelle explique sans surprise que la mention de la nationalité constitue un sujet généralement sensible. L'institution a expliqué être consciente « des récupérations politiques qui sont faites là-dessus », et a insisté sur le fait que, selon elle, l'absence de mention de l'origine ne réduisait pas forcément le potentiel de discrimination et de stigmatisation. L'absence de transparence dans la communication pouvait au contraire générer des rumeurs et théories conspirationnistes stéréotypés ou à caractère racistes. Ces messages circulent sur les réseaux sociaux « surtout quand les faits ont lieu dans l'espace public ».

L'un des responsables de la police s'explique :

« Mon sentiment [...] c'est en tout cas que ce n'est pas en le cachant qu'on évite le déferlement de haine ».

Notre interlocuteur a par ailleurs insisté sur le fait que la mention de la nationalité dans un communiqué ou lors d'une conférence de presse n'obligeait en rien les journalistes à l'indiquer dans leurs sujets.

Au-delà de la mention de la nationalité, l'usage de la citation s'avère un système favorisé pour déléguer la responsabilité de qualifications potentiellement problématiques. Ainsi, pour des sources externes (police, élus politiques, témoins ou autres personnes issues de la société civile), les journalistes mettent en évidence le fait que c'est à la source d'assumer sa responsabilité :

« Non, alors (moi) j'aurais utilisé un autre mot. J'ai pensé que c'était en quelque sorte encore bon, vous pouvez imaginer quelque chose avec, c'est fort. C'est ce qu'on cherche dans un titre. C'est ce que j'aime faire : mettre une citation dans le titre si vous avez une déclaration qui touche le cœur de l'histoire. L'objectif était déjà de montrer le problème dans le titre et de donner une indication qu'il y a un problème. »

La manière de titrer a également été présentée comme très importante (le titre intervient souvent à l'étape d'écriture *e*, mais pour les productions sensibles fait souvent l'objet de discussions et d'éventuelles modifications lors des phases de relecture et d'édition *f* et *h*). Lorsque les personnes interrogées estimaient qu'elles auraient pu ou dû faire mieux, il s'agissait souvent du choix d'avoir « fait remonter » une information (par exemple la nationalité) en titre ou en chapeau, lui accordant ainsi davantage d'importance.

Les journalistes et autres membres des rédactions interrogé·e·s ont fait preuve d'un degré élevé de réflexivité. Plusieurs ont insisté sur le fait qu'ils étaient capables d'anticiper les articles qui allaient faire polémique. Dans ces cas, ils ou elles pèsent davantage chaque mot durant la phase d'écriture (étape *e*) ou anticipent les réactions problématiques qui vont apparaître sur les réseaux sociaux (étape *k*). La manière et la fréquence de mention de l'ethnie, de la nationalité ou de la religion préoccupe de nombreux journalistes interrogé·e·s.

Discutant de son propre article, l'un des acteurs interrogés a déclaré avoir renoncé à un titre un peu plus racoleur, même si son article aurait eu beaucoup plus de succès. Un autre a souligné que la discrimination pouvait survenir si un titre ne fonctionnait pas bien en ligne et était corrigé en conséquence pour s'avérer plus accrocheur, incluant du coup des termes potentiellement discriminants.

Questionné·e à propos de son choix d'un intertitre utilisant une citation d'un témoin recourant au cliché de l'arabe voleur, un·e autre journaliste nous a expliqué ne même pas avoir remarqué son caractère problématique.

« Je l'ai mis en avant parce que c'était très imagé. [...] Pourtant j'aurais dû le voir, après tout c'est mon travail. »

Contraintes formelles : des facteurs aggravants

D'autres questions de style et d'écriture se sont révélées être des « facteurs aggravants ». Dans les formats plus longs (enquête par exemple) des dispositifs narratifs sont parfois utilisés afin « d'accrocher le lecteur ». Le renoncement à un style factuel et télégraphique est évidemment admis, mais peut contribuer au renforcement des préjugés, notamment en s'inscrivant davantage dans un registre textuel plus émotif. Reprenant un exemple d'un article récent à propos d'une filière de crime organisé, un rédacteur en chef justifie la mise en situation mettant l'accent sur le caractère « exotique » de l'affaire et de ses protagonistes :

« Evidemment ça entretient des stéréotypes. [...] En même temps on veut pouvoir raconter ce qu'il se passe, »

*et moi je défends l'idée qu'il ne faut quand même pas qu'on se sente
complètement coincés par tout, tout le temps. »*

En rédaction, la question de la stigmatisation potentielle de ces articles ne s'est pas focalisée sur la décision d'inclure ou non des informations concernant la nationalité, l'appartenance ethnique ou la religion, mais sur la manière de le faire. Où dans l'article fallait-il placer ces informations, et comment ?

Si les choix opérés pour des articles longs, des enquêtes et des sujets approfondis sont généralement assumés par les rédactions (qui insistent néanmoins sur le fait que souvent aucun choix n'est parfait), plusieurs personnes interrogées ont reconnu que les formats courts et réalisés rapidement produisaient davantage d'erreurs d'appréciation et manquements. Dans certains cas, le caractère urgent a pour effet qu'un article échappe à l'une ou l'autre des relectures prévues par le système rédactionnel. Un rédacteur en chef explique :

*« Le plus piégeux c'est les faits divers, surtout quand ils sont traités par
quelqu'un qui n'en a pas l'habitude. Ou encore les tribunaux, où il y a une
question de rapidité malgré tout. »*

Selon le type de média (p.ex. tabloïd) ou encore les type d'article et leur emplacement dans la page du journal, le ou la journaliste peut manquer de place pour injecter la contextualisation susceptible d'insister sur le caractère ponctuel d'une actualité telle qu'un délit. Nuancer, recourir à des statistiques, inclure un interlocuteur membre du groupe minoritaire qui se distancie ou dénonce l'acte : ces éléments d'écriture deviennent difficiles, voire impossible lorsque la place est très restreinte.

*« La police parle des statistiques et de l'asile, avec plein
de catégories très compliquées, et moi en gros j'avais une phrase pour
résumer ça. [...] Ces statistiques sont le genre de sujet impossible, parce
qu'il y a 20 pages Powerpoint et un tout petit article à écrire. »*

Enfin, si nos interlocuteurs et interlocutrices ont manifestement beaucoup réfléchi à la question de l'écriture, et un peu à celle de la mise à l'agenda, les questions de cadrage (*framing*) restent pour leur part largement ignorées et sont peu thématiques. Plusieurs entretiens menés au sein d'une rédaction suggèrent une tendance des journalistes les plus jeunes à faire preuve d'une sensibilité accrue aux questions de cadrage (sans pour autant que les autres journalistes puissent être rangé·e·s dans un « camp » distinct). Par exemple, un·e journaliste interrogé·e plaide en faveur d'angles de traitement complémentaires, qui interrogent par exemple les facteurs systémiques et structurels pouvant contribuer aux faits ou phénomènes décrits. Cette personne admet pourtant que ce travail était complexe et long. Elle se dit également favorable à mieux expliquer le contexte de production et les coulisses de l'enquête, et/ou à se fendre d'un éditorial où il ou elle témoignerait de sa difficulté à traiter l'affaire, et des réflexions et conflits de conscience que peuvent impliquer le traitement d'informations au potentiel discriminatoire. Certaines personnes interrogées ont également souligné le fait que les normes et pratiques

changeaient et qu'elles se sentaient parfois en décalage avec ces changements. Un journaliste chevronné explique que des termes comme *noir* ou *gitan* étaient devenus problématiques :

« Beaucoup d'entre nous ont grandi et ont été formés à des périodes où ces termes étaient acceptés. Ce fossé générationnel est à l'origine de certaines discussions. »

Mais les termes admis et ceux considérés comme péjoratifs varient non seulement dans le temps, mais également dans l'espace (d'un pays à un autre) et selon la ligne éditoriale d'un média. Pour des agences de presse et des éditeurs actifs dans plusieurs régions linguistiques, un terme sans connotation dans une langue peut facilement devenir péjoratif lorsqu'il est traduit dans une autre.

Malgré tout, la thématisation de la discrimination à l'échelle sociétale ces dernières années a eu pour effet un certain nombre de changements de pratiques. Le recours par plusieurs médias d'information (y.c. autres que ceux interrogés), en cas d'interrogations de la part des journalistes, à un regard ou avis extérieur au système de production que suivent les articles classiques, ou encore l'inclusion d'informations expliquant le travail en coulisses, les choix opérés et leurs logiques sous-jacentes, ont été évoquées par nos répondant·e·s.

Nos interlocut·eur·rice·s disent ne pas se référer à des directives spécifiques pour traiter les problèmes de désignation ; un·e seul·e évoque des *guidelines* limitées au traitement de certains groupes minoritaires. Les autres évoquent plutôt devoir sans cesse veiller à ne pas écrire quelque chose qui puisse leur être reproché :

« Le vrai filtre (...), c'est l'autocensure du journaliste lui-même. Parce que c'est toi qui, en signant, es le premier à devoir répondre de tes mots. Tu dois avoir les épaules solides et être sûr de tes idées. Le meilleur outil pour éviter les discussions, c'est l'autocensure. Avant de publier sur des sujets trop controversés ou des positions très fortes, réfléchis-y. C'est régulièrement évité, pour ton propre bien. »

Durant les entretiens, nous avons noté, sans surprise en raison des éléments évoqués plus haut (profession hautement exposée, etc.), que les journalistes interrogé·e·s étaient particulièrement préoccupé·e·s de la manière dont ils et elles se présentaient et du rôle qu'ils ou elles incarnaient. En particulier, ils et elles ont insisté sur leur indépendance face à d'éventuelles pressions ou ingérences. L'indépendance en tant que valeur professionnelle a été utilisée par certain·e·s pour justifier des pratiques pouvant renforcer des stéréotypes, mais également en réponse à d'éventuels reproches de privilégier le « politiquement correct » aux dépens de la vérité.

Le tableau ci-dessous synthétise les éléments repérés dans les études de cas, dont certains ont été abordés dans le détail ci-dessus. Ces éléments sont ordonnés en fonction des étapes distinguées dans le schéma ci-dessus.

<i>1. Idée</i>	<i>a. idée</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Biais de sélection et fonctionnement selon les logiques de « news values »</i> • <i>Définition de ce qui est d'intérêt public (logique de faire correspondre l'offre à la demande)</i> • <i>Logiques commerciales de sélection</i> • <i>Dépendance envers les sources institutionnelles (voir également point d.)</i> • <i>Effets de concurrence</i>
<i>2. Production</i>	<i>d. recherche d'information</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Relations avec les sources</i>
<i>2. Production</i>	<i>e. écriture</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Délégation de la responsabilité énonciative aux sources (police, ministère public, justice, institutions diverses, lecteurs, politiques, etc.)</i> • <i>Logiques contradictoires (ne pas mentionner l'origine peut donner lieu à de fausses suppositions encore plus problématiques)</i> • <i>Tension entre la recherche de la vérité et le renforcement de stéréotypes et préjugés</i>
<i>3. Post production et publication</i>	<i>h. édition et correction</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Logique de vente/valorisation à travers des titre, chapô et image d'illustration accrocheurs</i>

Tableau des principaux facteurs favorisant un traitement discriminant en fonction des phases de production

5. Conclusion

En conclusion, plusieurs éléments sont à souligner, qui permettent une réflexion (nous l'espérons) renouvelée sur la prévention des couvertures potentiellement discriminantes.

En premier lieu, et comme nous l'avancions déjà en préambule du présent rapport, les études de cas ont révélé un niveau élevé de consciences des enjeux discriminatoires des couvertures effectuées, ainsi qu'une « bonne volonté non-discriminatoire » (au sens de la « bonne volonté culturelle » de Bourdieu (1979)) des acteurs interrogés ; au-delà de la dimension stratégique de leurs discours, et par le fait même qu'ils et elles ont accepté de nous consacrer du temps dans le cadre de cette étude, les journalistes se montrent clairement préoccupé·e·s par la responsabilité qui est la leur en la matière, et par sa difficulté. Leur capacité à mettre en perspective leurs choix conscients ou inconscients est importante, et leur maîtrise des réflexes qui peuvent mener à des effets de discrimination est étendue. Ils et elles ont intégré ce que les scientifiques formulent ainsi :

*« (...) l'approche newsmaking maintient que les préjugés
n'expliquent pas tout. L'accent que mettent les médias sur les déviances et
crimes d'immigration est également le résultat de routines et contraintes
inhérentes à la production d'informations d'actualité. »⁷
(Maneri et Ter Wal 2005, 5)*

Ils et elles se donnent par conséquent des outils (individuels et collectifs) pour pouvoir en tenir compte et fournir une couverture à la fois au plus proche de la vérité et la plus respectueuse possible des personnes concernées (deux des trois valeurs de base du code de déontologie : vérité, indépendance, respect des personnes).

Deuxièmement, et comme nous l'avions postulé en imaginant cette étude, les effets potentiellement discriminatoires ne sont pas uni-causals, ni dus par la volonté explicite d'une seule personne. Bien au contraire, la schématisation ci-dessus et les détails que nous avons donnés de chacune des procédures de couverture décrites plus ou moins en détails ci-dessus montrent des processus à multiples étapes de décision, impliquant de nombreux acteurs différents, qui tous sont susceptibles d'intervenir dans la charge potentiellement discriminatoire du produit final : de la source (institutionnelle ou privée) au traducteur de l'agence de presse, à la conférence de rédaction, jusqu'à l'édition ultime et le re-titrage, ou à la modération des commentaires en ligne, en passant bien sûr par le travail de recherche et de rédaction du ou de la journaliste, les choix et les prises en compte se multiplient, varient, se cumulent, se contredisent parfois, et sont en outre influencés par des facteurs extérieurs (pression de la concurrence ou du temps de bouclage, irruption des faits dans l'actualité en

⁷ Nous traduisons. Version originale: « (...) the newsmaking approach holds that prejudice does not explain everything. The media's emphasis on immigrant deviance and crime is also the result of routines and constraints inherent to newsmaking. »

raison de leur potentiel de transgression, sollicitation de la rédaction par des politiques ou des lecteurs, contexte politique, ...).

Les sources, justement, et la manière de les citer (passages choisis, mise en évidence en titre ou en intertitre) jouent un rôle essentiel dans l'apparition ou non d'effets potentiellement discriminatoires dans les médias, autant parce qu'elles sont elles aussi susceptibles de produire des cadrages ou des désignations problématiques, que parce que les différents acteurs de la médiatisation se reposent de manière plus ou moins accentuée sur elles. Un premier effet de cadrage s'impose sans coup férir lorsque certaines sources citées en titre, chapô, ou intertitres imposent une manière de voir ou une désignation spécifique :

« Les idéologies racistes ne sont pas innées mais apprises. Elles sont en grande partie acquises à partir de discours publics. De tels discours sont contrôlés par les élites symboliques. De ce fait, les élites symboliques ont une responsabilité majeure dans la production et la reproduction de différentes formes de racisme dans la société, même lorsque le racisme populiste a le potentiel de devenir une force sociale d'elle-même. »⁸
(van Dijk 2011, 10)

On connaît par ailleurs le poids que pèsent les sources institutionnelles dans toutes les couvertures journalistiques : si l'Etat, sous une forme ou une autre (office fédéral, police, ...), le dit, il n'est nécessaire ni de le vérifier, ni de le recouper, ni de l'augmenter. A cet égard,

« L'enquête de terrain montre mieux l'importance de l'influence des sources, principalement policière et judiciaire, sur la production quotidienne des faits-divers. »
(Laurens, Darras, et Berthaut 2009, 55)

En matière de discrimination potentielle, ce phénomène du contenu institutionnel automatiquement légitimé (pour des raisons aussi bien de légitimité 'naturelle' que de gain de temps) pèse de tout son poids, en particulier en ce qui concerne la police. Cette dernière se montre d'ailleurs hautement consciente de l'influence de ses actes en la matière, comme nous avons pu le vérifier lors des entretiens que nous avons menés.

Les couvertures étudiées montrent donc l'apparition d'effets potentiellement discriminatoires, à certains 'endroits' du processus de production spécifiques que nous avons recensés ci-dessus en tableau, et sur des dimensions moins évidemment maîtrisables qu'une désignation problématique ou une stigmatisation explicite d'un individu ; ce sont plutôt des dimensions implicites, « discrètes », et multifactorielles, comme le choix d'un sujet et d'un moment, ou le choix d'une forme narrative, l'oubli de la clarification d'une responsabilité énonciative, ou encore un cadrage intuitif / habituel ou dicté par une source extérieure qui mènent à des effets

⁸ Nous traduisons. Version originale: « (...) Racist ideologies and practices are not innate, but learned. They are largely acquired by public discourse. Such discourse is controlled by the symbolic elites. Hence, the symbolic elites bear a major responsibility in the daily production and reproduction of the various kinds of racism in society, even when popular racism may thus become a social force of its own. »

de discrimination potentielle. Et souvent, il s'agit de dimensions que la rédaction ne peut pas maîtriser complètement.

*« Il serait inexact de dire que le racisme perdure
à cause de messages qui émanent des médias d'information et de
la culture populaire. Cependant, il est indéniable que le racisme qui
existe déjà est à la fois renforcé et perpétué par de tels messages,
qu'ils soient exprimés explicitement ou implicitement »
(Caliendo 2011, 81)*

Les dimensions de renforcement et d'implicite mises en évidence dans la citation ci-dessus sont en la matière particulièrement importantes ; nous y ajoutons la dimension collective de la production d'articles de presse potentiellement discriminants, pourtant signés par un·e seul·e auteur·e mais alimentés par des sources multiples, et dont la publication fait l'objet d'une série de transactions rédactionnelles et techniques dont il faut tenir compte au moment où l'on entend prévenir les couvertures potentiellement discriminantes. Une stigmatisation d'un seul individu ou groupe d'individus (les journalistes) qui seraient pleinement et uniquement responsables de couvertures potentiellement discriminantes manquerait sa cible, et aboutirait potentiellement à une diminution de la « bonne volonté non-discriminante » exprimée ci-dessus ; une bonne volonté d'ailleurs parfaitement en ligne avec la Déclaration des devoirs et des droits du/de la journaliste (1994), qui prône en priorité le respect des personnes (avec la recherche de la vérité et l'indépendance).

Si notre étude permet bien de souligner un fait, c'est que – pour l'ensemble des médias d'information – le risque de se voir accuser de contribuer à la discrimination s'immisce sans cesse dans les réflexions quant aux choix des sujets à traiter, et la manière de les traiter. Indépendamment de la question de savoir si les choix opérés sont les bons, la marge de manœuvre est souvent faible entre se faire accuser de « renforcer des préjugés » et de « cacher la vérité au nom du ou du politiquement correct ». Les journalistes le savent, eux/elles qui se retrouvent seul·e·s en première ligne alors même que la production d'articles potentiellement discriminants s'avère multifactorielle et partagée entre un nombre important d'acteurs, à tous les stades du processus de production (de l'initiative du sujet jusqu'à la modération des commentaires suscités par la publication). Il se confirme, à l'issue de cette étude, que l'hypothèse d'un « agenda » discriminatoire de la part du journaliste/rédacteur doit être résolument écartée, au profit de l'identification des éléments structurels agissant potentiellement sur la production journalistique (textuelle ou autre), tout au long de la chaîne de production, y compris en amont de l'écriture (au niveau des sources) et en aval. Identification à laquelle la présente étude espère avoir ouvert la voie.

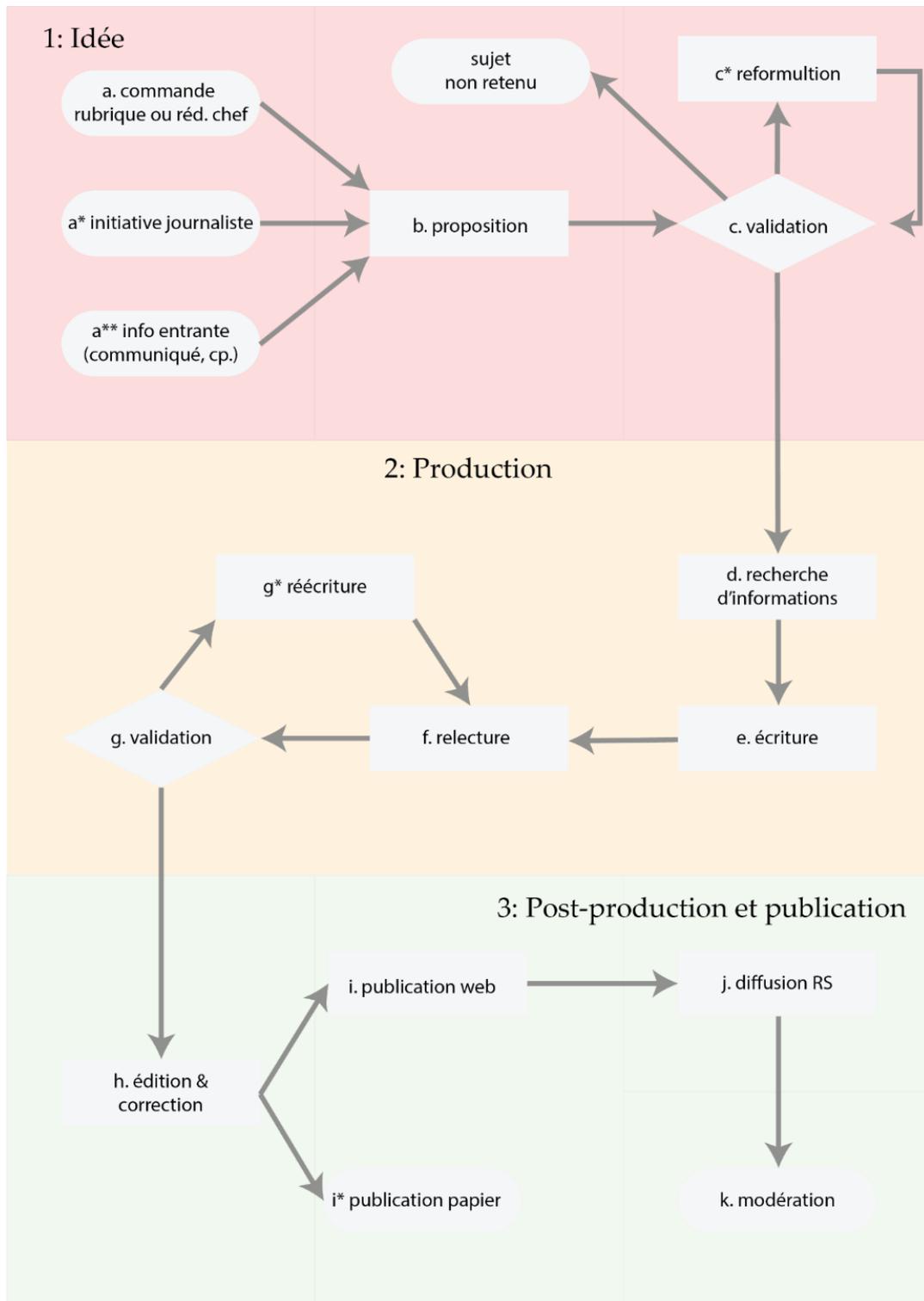
Références bibliographiques

- Allport, Gordon W. 1954. *The Nature of Prejudice*. Boston, Massachusetts: Addison-Wesley.
- Bader, Dina, et Sara Johnsdotter. 2020. « Médias, droit et panique morale : tirer les leçons d'un procès suisse pour excision ». *Droit et cultures. Revue internationale interdisciplinaire*, n° 79 (octobre): 123-40.
- Balibar, Etienne. 2007. « Is there a 'neo-racism'? » In *Race and racialization: Essential readings*, 83-88.
- Bhatia, Monish, Scott Poynting, et Waqas Tufail. 2018. *Media, Crime and Racism*. 1st ed. 2018. Palgrave Studies in Crime, Media and Culture. Cham: Springer International Publishing. https://slsp-unine.primo.exlibrisgroup.com/permalink/41SLSP_UNE/128g5ca/alma991170441908405501.
- Bourdieu, Pierre. 1979. *La distinction: critique sociale du jugement*. Le Sens commun. Paris: Éditions de Minuit.
- Caliendo, Stephen M. 2011. « Race, Media & Popular Culture ». In *The Routledge Companion to Race and Ethnicity*, édité par Stephen M. Caliendo et Charlton D. McIlwain, 73-81. Routledge Companions. London: Routledge, Taylor & Francis Group. https://slsp-unine.primo.exlibrisgroup.com/permalink/41SLSP_UNE/b1j16q/alma991009218599705517.
- Cervulle, Maxime. 2013. *Dans le blanc des yeux. Diversité, racisme et médias*. Éditions Amsterdam. <https://hal-univ-paris8.archives-ouvertes.fr/hal-02546510>.
- Clair, Matthew, et Jeffrey S Denis. 2015. « Racism, sociology of ». *International encyclopedia of the social & behavioral sciences* 858.
- Cohen, Stanley. 2002. *Folk devils and moral panics: the creation of the Mods and Rockers*. 3rd ed. London ; New York: Routledge.
- Correll, Joshua, Charles M. Judd, Bernadette Park, et Berndt Wittenbrink. 2010. « Measuring Prejudice, Stereotypes and Discrimination ». In *The Sage Handbook of Prejudice, Stereotyping and Discrimination*, édité par John F. Dovidio, Miles Hewstone, Peter Glick, et Victoria M. Esses, 45-62. Los Angeles: Sage Publ. https://slsp-unine.primo.exlibrisgroup.com/permalink/41SLSP_UNE/82gd84/alma991005860799705517.
- « Déclaration des devoirs et des droits des journalistes ». 1994. Conseil suisse de la presse. http://www.presserat.ch/erkl_f.htm.
- Dijk, Teun A. van. 2011. « Discourse and Racism: Some Conclusions of 30 Years of Research ». In , 285-95. *Perspectives in Pragmatics, Philosophy & Psychology*. Cham: Springer International Publishing. https://doi.org/10.1007/978-3-319-12616-6_10.
- . 2016. *Racism and the Press*. <http://public.ebookcentral.proquest.com/choice/publicfullrecord.aspx?p=3570178>.
- Dovidio, John F., Miles Hewstone, Peter Glick, et Victoria M. Esses. 2010. « Prejudice, Stereotyping and Discrimination: Theoretical and Empirical Overview ». In *The Sage Handbook of Prejudice, Stereotyping and Discrimination*, 3-28. Los Angeles: Sage Publ. https://slsp-unine.primo.exlibrisgroup.com/permalink/41SLSP_UNE/82gd84/alma991005860799705517.
- Dubied, Annik. 2004. *Les dits et les scènes du fait divers*. Genève: Droz.

-
- Ettinger, Patrik. 2018. « La qualité de la couverture médiatique des musulmans de Suisse ». Berne: Commission fédérale contre le racisme (CFR).
- Fiske, Susan T., et Ann Marie Russell. 2010. « Cognitive Processes ». In *The Sage Handbook of Prejudice, Stereotyping and Discrimination*, édité par John F. Dovidio, Miles Hewstone, Peter Glick, et Victoria M. Esses, 115-30. Los Angeles: Sage. https://slsp-unine.primo.exlibrisgroup.com/permalink/41SLSP_UNE/82gd84/alma991005860799705517.
- Hall, Stuart. 1994. « Codage/décodage ». Traduit par Michèle Albaret. *Réseaux* 12 (68): 27-39. <https://doi.org/10.3406/reso.1994.2618>.
- Harcup, Tony, et Deirdre O'Neill. 2016. « What Is News?: News Values Revisited (Again) ». *Journalism Studies*, mars, 1-19. <https://doi.org/10.1080/1461670X.2016.1150193>.
- Laurens, Sylvain, Eric Darras, et Jérôme Berthaut. 2009. « Pourquoi les faits-divers stigmatisent-ils ? L'hypothèse de la discrimination indirecte ». *Réseaux*, n° 157-158: 89-125.
- Maneri, Marcello, et Jessika Ter Wal. 2005. « The Criminalisation of Ethnic Groups: An Issue for Media Analysis ». *Forum Qualitative Sozialforschung / Forum: Qualitative Social Research* Vol 6 (septembre): No 3 (2005): The State of the Art of Qualitative Research in Europe. <https://doi.org/10.17169/FQS-6.3.29>.
- Mutombo, Kanyana. 2015. « Rapport sur le Racisme anti-Noir en Suisse 2000 à 2014 ». Berne: Carrefour de réflexion et d'action contre le racisme anti-Noir (CRAN).
- Mutz, Diana C., Lynn M. Jackson, et Caroline Bennett-AbuAyyash. 2010. « Mass Media ». In *The Sage Handbook of Prejudice, Stereotyping and Discrimination*, édité par John F. Dovidio, Miles Hewstone, Peter Glick, et Victoria M. Esses, 241-57. Los Angeles: Sage. https://slsp-unine.primo.exlibrisgroup.com/permalink/41SLSP_UNE/82gd84/alma991005860799705517.
- Navarro, Laura, Karen Ross, et Eugénie Saitta. 2019. « Stéréotypes dans l'exercice du journalisme » 8: 8.
- Reich, Zvi, et Aviv Barnoy. 2020. « How News Become “News” in Increasingly Complex Ecosystems: Summarizing Almost Two Decades of Newsmaking Reconstructions ». *Journalism Studies* 21 (7): 966-83. <https://doi.org/10.1080/1461670X.2020.1716830>.
- Robotham, Andrew. 2021. « What were you synching? An ethnographic study of news scheduling at a digital first legacy newspaper ». *Digital Journalism*.
- Robotham, Andrew T. 2020. « Productions journalistiques et discrimination dans les médias suisses. Exemples issus d'une typologie exploratoire ». Académie du journalisme et des médias / Commission fédérale contre le racisme. <https://www.ekr.admin.ch/actualite/f311.html>.

Annexes

A. Schéma de production générique d'un article dans un journal papier



B. Tableau des responsabilités pour les différentes étapes de production

Phase	Etape	Responsabilité principale	Mode d'organisation alternatif	2° personne impliquées
1. Idée	a. idée	Journaliste-auteur·e		responsable hiérarchique
1. Idée	b. proposition	responsable de rubrique	journaliste	
1. Idée	c. validation 1	rédaction en chef	responsable de rubrique	
2. Production	d. recherche d'information	journaliste(s)		Sources
2. Production	e. écriture	journaliste(s)		
2. Production	f. relecture	responsable hiérarchique		collègue journaliste
2. Production	g. validation 2	responsable hiérarchique		rédaction en chef
2. Production	e*. réécriture	journaliste(s)		
3. Post production et publication	h. édition et correction	équipe d'édition		équipe de correction
3. Post production et publication	i. publication web	équipe d'édition (web)		
3. Post production et publication	i*. publication papier	équipe d'édition (papier)		
3. Post production et publication	j. diffusion réseaux sociaux	responsable réseaux sociaux	équipe d'édition web	
3. Post production et publication	k. modération réseaux sociaux	responsable réseaux sociaux	équipe d'édition web	